



Charte des droits de l'adolescent

Un jour, mon fils est revenu de l'école secondaire en affichant un sourire narquois. Il se croyait alors assez intelligent pour me remettre à ma place.
- Devine ce que j'ai appris en éthique et culture aujourd'hui ? Le professeur nous a enseigné plein de choses au sujet des lois, particulièrement sur la Charte des droits des enfants.

Ça dit que :

- Je n'ai pas à faire le ménage de ma chambre ni à me couper les cheveux.
- Personne n'a le droit de m'obliger à penser de telle façon, à me taire ou à me dire quoi porter.
- J'ai la liberté de religion et, peu importe ce que tu dis, je n'ai pas à m'incliner ni surtout à prier.
- Je peux porter des boucles d'oreilles si ça me tente et me faire percer la langue et le nez.
- Je peux lire et regarder les émissions que je veux et me faire tatouer de la tête aux pieds.
- Et si tu me donnes une claque, je peux déposer une plainte et tu seras poursuivie en cours criminelle; les marques serviront de preuve.
- Ne t'avise pas de me toucher; mon corps m'appartient.
- Les caresses et les bécots ne sont qu'une autre forme d'exploitation des enfants.
- Ne me fais pas la morale comme ta mère l'a fait pour toi.
- Ce serait juste une autre façon d'essayer de me contrôler.
- Maman, ces droits sont pour moi et tu ne peux pas m'influencer ou j'appellerai la Division de la protection de la jeunesse.

Bien sûr, mon premier réflexe aurait été de le jeter dehors mais l'occasion de lui donner une leçon était plus tentante.

J'ai réfléchi un moment; il n'était pas question de ne pas réagir à ces propos. Enfin, j'ai souri à mon tour; il s'en prenait à un pro!

Le jour suivant, je l'ai emmené magasiner à la Saint-Vincent de Paul et je lui ai dit :

- Choisis tout ce que tu veux, des chandails au pantalons. J'ai vérifié auprès de la DPJ et ils ont dit que je pouvais t'acheter n'importe quels souliers au lieu de choisir des Nike Air. Oh, j'ai annulé le rendez-vous pour ton test de conduite. La DPJ ne se préoccupe pas de ça, c'est donc à moi de choisir ce qui convient le mieux.

Un peu plus tard :

- Non, on n'a pas le temps d'arrêter pour prendre une bouchée ou acheter quelque chose pour grignoter. En passant, demain tu pourras commencer à préparer tes sacs à lunch pour l'école. Garde ton appétit pour le souper; on mange du foie avec des oignons, le plat que je préfère.

Quand il a demandé s'il pouvait louer un film pour regarder sur son appareil vidéo, j'ai répondu :

- Désolée mais j'ai vendu le VCR qu'il y avait dans ta chambre pour payer une partie des nouveaux pneus d'hiver. J'ai aussi loué ta chambre; tu pourras coucher sur le divan. Selon la DPJ, on a juste besoin de te fournir un toit. Ce ne sera plus nécessaire de t'acheter des vêtements mode et c'est moi qui vais décider ce qu'il y aura dans le frigo et ce qu'on mangera aux repas. L'allocation qu'on te donnait servira dorénavant à m'acheter des petites choses. J'ai aussi l'intention de vendre le sea-doo, le scooter et les patins à roues alignées qu'on t'avait achetés sans raison particulière. Tu peux vérifier dans la Charte des droits des parents; c'est en vigueur..... Mon doux, tu pleures, mon grand ? Pourquoi t'es tombé à genoux ?

Implores-tu le Seigneur de t'aider plutôt que de faire appel à la DPJ ?